



## AUTAN\* LE DIRE,

### journal de la CGT DIRCOFI SUD-PYRENEES

\* Le vent d'autan est un vent soufflant dans le sud/sud-ouest de la France On dit de lui qu'il peut rendre fou...

#### EDITO

##### 2019, Quelle réforme pour la fonction publique ?

Cette réforme est parfois présentée comme « la mère des batailles » par l'entourage du président de la République. Il s'agit de modifier « en profondeur » « l'organisation du secteur public pour le rendre plus efficace », a rappelé Emmanuel Macron lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre. Le projet de loi devrait être examiné en conseil des ministres en février, l'objectif étant qu'il soit adopté par le parlement avant le début de l'été. **Les principales dispositions sont connues.** Il s'agit de recourir plus largement aux contrats dans le recrutement de fonctionnaires et de développer la rémunération au mérite. Des plans de départ volontaires pourraient aussi être proposés à ceux qui le souhaitent.

Tenir les deux bouts du problème - être plus efficace avec moins de personnel - est une promesse d'autant plus compliquée à tenir que le mouvement des gilets jaunes a mis en lumière la faible présence de l'État dans certains territoires. Avec cette réforme, le gouvernement court donc le risque de nourrir les mouvements sociaux. **Alors 2019 sera nécessairement une année de combats à mener et à gagner !**

#### JANVIER 2019

##### ACTU DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES

Premier Comité Technique local de l'année le 10 janvier 2019 :

Les représentants des personnels ne siègeront pas ! Pas question d'entériner les suppressions d'emplois.

Création d'un emploi d'IDIV expert en matière de programmation

Suppression d'un poste A à la BEP

Suppression d'un emploi C en Direction.

2 130 suppressions d'emplois en 2019 à la DGFIP, dont 151 suppressions d'emplois aux Finances Publiques en Occitanie.

Ponts naturels 2019 :

vendredi 31 mai et vendredi 16 août



## PAS : LE DEBUT DU GRAND FOUTOIR ?

Dès le 2, puis le 9 janvier 2019, seront effectués les premiers prélèvements sur les retraites de base et complémentaires, et aussi sur les allocations chômage perçues au titre de décembre 2018, encaissées en janvier 2019. Nombreux viendront chercher des explications auprès des centres des Finances Publiques de la DGFIP !

A compter du 15 du mois de janvier, se mettront également dans la file d'attente ceux qui n'auront pas reçu l'acompte de 60 % sur les crédits d'impôt (parce que versés seulement à ceux qui en ont déclarés en 2017 !).

Au même moment commenceront, au titre des acomptes contemporains, les premiers prélèvements par la DGFIP sur les comptes bancaires pour les autres revenus, dont les pensions alimentaires.

Enfin, à la fin du mois, les premiers prélèvements seront généralisés par les tiers collecteurs. Espérons qu'ils seront prêts, qu'ils auront bien digéré l'indigeste cahier des charges et que les taux appliqués seront les bons ! Au besoin, les experts comptables font assez de publicité en ce moment, ils pourront faire appels à eux si la file d'attente dans les SIE est trop longue !

Les agents des Finances Publiques sont en première ligne face au mécontentement lié à la baisse du pouvoir d'achat et à l'injustice fiscale. Ils ont déjà fait les frais d'actions parfois violentes, dans l'exercice de leur mission depuis novembre 2018. De fait, au regard du public, ils sont les boucs émissaires de la contestation de la politique fiscale du gouvernement et cela risque de s'aggraver !

## Mutations 2019 Jusqu'au 24 janvier 2019

La campagne de mutation qui a débuté en cette fin d'année 2018 est la dernière qui se déroule selon les règles actuelles : à savoir une affectation fine "Direction-RAN-Mission/structure" dès le niveau national. A l'automne 2017, la DGFIP a décidé de manière unilatérale, de remettre en cause les règles qui régissent les mouvements d'affectations/mutations en actant la disparition de l'affectation RAN/mission/structure dès le niveau national y compris pour les lauréats des concours C, B et A devant recevoir une 1ere affectation. En 2020, dès 2019 pour 14 directions préfiguratrices, seules les mutations d'une direction ou d'un département à un autre relèveront du niveau national. Les changements de résidences et de services relèveront d'un mouvement local. C'est un recul sans précédent pour les agents. Les collègues souhaitant muter ou être affectés, au plus près de leurs centres d'intérêts n'auront d'autre choix que de demander le département dont dépend le service le plus près desdits intérêts.

## La «déconcentration de proximité» le nouveau credo de Bruno PARENT

S'exprimant sur BFM TV ce 4 janvier 2019, <https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/impot-a-la-source-les-questions-1129711.html#> Bruno PARENT nous a « rassuré » sur la modernité du prélèvement à la source et a amorcé la déclinaison du concept « darmanien » de la déconcentration de proximité. A savoir la destruction du réseau DGFIP, le centre des Finances Publiques avec des fonctionnaires en poste étant présenté comme un concept du 19ème siècle (sic). Cette nouvelle organisation territoriale, qui devra être "finalisée pour 2022", consistera en un "mouvement de déconcentration de proximité d'une partie des services de l'Île-de-France vers les régions, et des métropoles vers les territoires ruraux ou périurbains". Avec combien de suppressions d'emplois ? Des dizaines de milliers d'ici 2022 !

